



Scolarisation obligatoire et depart familial a l etranger.

Par **astride**, le **15/12/2009** à **17:55**

Bonjour,

Je suis mere de deux enfants,dont l un atteint l age de la scolarisation obligatoire.Il est possible que nous partions a l etranger pour une duree minimale d un an,au moment des inscriptions scolaires.Mon fils suivrait donc pour l instant une scolarisation dans une ecole etrangere dans un pays hors union europeene.

Quelles doivent etre mes demarches,(je suppose aupres de la mairie),pour ne pas rencontrer de problemes avec la loi francaise sur la scolarisation obligatoire?Faut il que j informe la mairie avant de partir?Faudra t il que je montre en rentrant sur le terriroir francais un document qui montre que mon enfant suit une scolarite a l etranger?

En esperant grandement d obtenir une reponse a ma question,je vous remercie d avance.
Astride.